

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
SARL LGTPCOM – DEPOSE DE CABLES DE TRANSPORT ORANGE ARRETE N° 2023/142		

LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,

VU les articles L2213-1 à L2213-6.1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L411-1 à L411-7 du Code de la route ;

VU la demande d'arrêté de police de la circulation en date du 24 mai 2023 de la société LGTPCOM sollicitant la Ville pour la dépose massive de câbles de transport Orange sur plusieurs voies à Ifs ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'assurer et de préserver la sécurité des différents usagers et de régler la circulation et le stationnement sur l'emprise du chantier ;

ARRETE

Article 1 : La SARL LGTPCOM - 501 route du Vannier - 76116 SAINT AIGNAN SUR RY, est autorisée à réaliser, à partir du 12 juin 2023 et pour une durée de 30 jours, la dépose de câbles de transport Orange sur les voies suivantes :

- rue de Rocquancourt ;
- rue Urbain Leverrier ;
- avenue Jean Monnet ;
- avenue Régiment Maisonneuve ;
- chemin du Val ;
- chemin forestier reliant chemin du Val et rue de Provence ;
- traversée rue de Provence – central Orange.

Article 2 : La chaussée sera empiétée pendant la réalisation de cette inspection. La circulation se fera donc sur chaussée rétrécie. Une déviation de circulation sera mise en place et la vitesse limitée.

Article 3 : La SARL LGTPCOM est chargée, en tant que de besoin, et sous couvert du présent arrêté, de la mise en place et de la maintenance de la signalisation.

Article 4 : Après les travaux, la SARL LGTPCOM devra remettre la chaussée dans son état initial (marquage, couleur, piste cyclable).

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique ;
- La Police Municipale d'Ifs ;
- La SARL LGTPCOM ;
- Caen la mer – Service de collecte des déchets ;
- KEOLIS ;
- Le SDIS.

Fait à Ifs, le 24 mai 2023



Le Maire,


Michel PATARD-LEGENDRE.